

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- 0012729

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **6992** Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **J ISMAMI AHMED**

Date de naissance : **25-01-59**

Adresse : **RES EL FAJR Imme F n° 11**

Tél. : **06 75 59 26 51** Total des frais engagés : **390,00 + 480,00 + 300,00 Dhs**

Cadre réservé au Médecin

**Professeur Mohamed JANI
Chirurgien Urologue
INPE : 091167619**

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : / /

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **Tumore urothelial**

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : / /

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : / /

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **09/04/23** Le : **09/04/23**

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/03/23	CA	300		Professeur Chirurgien INPE : 09/11/2019 Professeur Mohamed Chirurgien Urologue INPE : 09/11/2019

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BLOC "C" Casablanca	01.03.23	390,10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DLA - DENTAL LABORATORY 111 Bd Anouar El Djedid Casablanca	04/03/23	Etude Radiologique 1480 Dhs 02/03 et 06/03	

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

~~PHARMACIE BLOC "C"
Rue 2 N° 178 Casablanca
QAI Qods Sihiha aussi~~

Casablanca, le

11 3 (23)

Alfred

193,10 + 109,70

7/11

CONTIFLO

S.V.

193,10 le 20/11
au Ciel le
→ 2mis.

Dermafix cream

S.V.

193,10

~~PHARMACIE BLOC "C"
Rue 2 N° 178 Casablanca
QAI Qods Sihiha aussi~~

= T. 390,10

Professeur Mohamed DAKK
Chirurgien Urologue
F. 091167619

CONTIFLO® 0,4 mg

PPV: 109DH78

30 Gélules à libération prolongée

0,4 mg

PPV: 193DH10

CODE No. MPIDRUGS/25/24/83

Medicament Autorisé N°: 213/14 DMP/21/NNP

87,30

Casablanca, le

29/3/23

Mr JAMES M. A. W. Alwek

- My opinion
- Bel'vost 133g
- U.C.N.
=>

Professeur Mohamed DAKK
Chirurgien Urologue
INPE : 091167619

Casablanca, le

7/3/23

Mr. PESNARD Ahmed

Travaux urologiques

→ Echogramme



Professeur M.
 Chirurgien Urologue
 INPE : 091167619

Professeur Mohamed DAKKAK
 Chirurgien Urologue
 INPE : 091167619

Professeur Mohamed DAKKAK
 Chirurgien Urologue
 INPE : 091167619

Angle boulevard Nador et Atlantide , quartier POLO - Casablanca

Tél.: 0522 79 33 00 / 0522 21 80 31 - Fax : 0522 21 32 95

E-mail : avicenne.clinic1@gmail.com

M U P R A S

N° Admission : 23002111 N° Facture : 23002055 Date facturati: 04/03/2023

Nom et prénom du patient : Mr JISMANI AHMED

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
ECHO RENALE ET VESICO PROSTATIQUE	1.00	480.00	480.00
		Sous-Total	480.00 DH

arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre cent quatre-vingt dirhams Total : 480.00DH

Adhérent :	Part organisme :	0.00 DH
Mle :	Part patient :	480.00 DH
PC N° :		



www.anoual.ma | E-mail : contact@anoual.ma

111, Boulevard Anoual | Casablanca | 0522 86 09 99 - 0522 86 09 89 - 0522 86 09 79 - 0522 86 29 00

06 63 57 42 60 06 63 57 42 60

TP : 36362330 | IF : 01084158 | CNSS : 2103844 | ICE : 001614 006 0000 58 | RIB Banque Populaire : 90 780 21211 1158467 000 921

Dr Chakib BENNANI-SMIRÉS | Dr Hassan ZEGHARI | Dr Mohamed HAMDOUCH
Dr Abdelaziz ZOUAOUI | Dr Fatiha DADI-BENMOUSSA | Dr Nazha LAHLOU

DUPLICATA

M U P R A S

N° Admission : 23002111 N° Facture : 23002055 Date facturati 04/03/2023

Nom et prénom du patient : **Mr JISMANI AHMED**

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
ECHO RENALE ET VESICO PROSTATIQUE	1.00	480.00	480.00
			Sous-Total 480.00 DH

arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre cent quatre-vingt dirhams Total : 480.00DH

Adhérent :	Part organisme :	0.00 DH
Mle :	Part patient :	480.00 DH
PC N° :		



Reçu Avance N° A2301768

CASABLANCA , Le 04/03/2023 10:41

Patient : JISMANI AHMED , N° Dossier : 23002111

N° téléphone : 0675592651

Traitements : EXAMEN RADIOLOGIE

Titre : Examen radiologie

Mode règlement	Banque	Référence	Montant
Espèces			480.00

Liste des examens :

ECHO RENALE ET VESICO PROSTATIQUE

480.00

Montant devis	480,00
Avance exigée	480,00

Reçu par : fatiha.n

Casablanca, le 04 Mars 2023

PR DAKIR MOHAMED

MR. JISMANI AHMED

COMPTE RENDU

ECHOGRAPHIE RENALE ET VESICO-PROSTATIQUE

- Rein droit de taille normale, de contours réguliers, bien différencié, sans dilatation des voies excrétrices et sans calcul décelable.
 - Rein gauche de taille normale, de contours réguliers, bien différencié, sans dilatation des voies excrétrices, siège d'un calcul hyperéchogène avec cône d'ombre postérieur, siégeant au niveau du groupe caliciel supérieur, mesurant 10 mm de grand axe.
 - Vessie pleine, à contenu transsonore et à paroi fine et régulière.
 - Hypertrophie prostatique, mesurant 48 x 40 x 32 mm, soit un poids estimé à 33g.
 - Résidu post-mictionnel estimé à 34cc.

Conclusion :

- Calcul rénal gauche caliciel supérieur non obstructif, mesurant 10mm de grand axe.
 - Hypertrophie prostatique estimée à 33g.
 - Résidu post-mictionnel estimé à 34 cc.

DR TAHIRI MFD AMINE

Radiologie Anoual
Directeur Dr FARAJ HAMZAH
INPE : 061 295 720